ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 12987

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

Texte de la réponse

Une éducation à l'environnement a déjà été mise en place depuis une trentaine d'années par la circulaire n° 77-300 du 29 août 1977. À la rentrée 2004 (circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004), l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) a connu un nouvel élan. Après un temps d'expérimentation, les programmes scolaires ont progressivement intégré cet enseignement, notamment les disciplines Sciences de la vie et de la terre et Histoire-Géographie. Il fait dorénavant partie intégrante de la formation de l'élève, de la maternelle au lycée. En 2007, l'EEDD devenue EDD (éducation au développement durable), entrant dans sa deuxième phase de généralisation, a pris une nouvelle ampleur : l'EDD s'inscrit désormais explicitement dans la stratégie nationale de développement durable (circulaire n° 2007-077 du 29 mars 2007). À la rentrée, la mise en place du Socle commun de connaissances et de compétences lui a fait une large place, l'intégrant à part entière dans les apprentissages que tous les élèves ont à maîtriser. Dépassant le seul plan pédagogique, l'EDD concerne également la globalité de l'établissement : écoles, collèges et lycées sont invités à entrer dans une démarche globale de développement durable, de leur projet d'établissement à leur fonctionnement en éco-responsabilité. L'éducation au développement durable trouve donc une mise en oeuvre concrète à différents niveaux : comme démarche d'enseignement à la fois disciplinaire et transversale, ainsi que l'exige au collège le Socle commun de connaissances et de compétences. Ainsi les « thèmes de convergence » (énergie, environnement et développement durable), communs aux nouveaux programmes des disciplines scientifiques, permettent-ils de conduire ces projets sur le temps scolaire ; comme axe de formation pour les formateurs, les enseignants et les personnels d'encadrement. De plus, la direction générale de l'enseignement scolaire met en ligne des ressources pédagogiques sur son site EduSCOL et prépare un document pour accompagner l'EDD ; comme démarche globale d'établissement (E3D) pour ceux qui l'intègrent dans leur pilotage pédagogique et administratif. La seconde phase de généralisation de l'EDD repose également sur le développement de partenariats entre d'une part les établissements, les autorités académiques, le ministère de l'éducation nationaleet d'autre part les associations, les collectivités territoriales et les administrations déconcentrées des autres ministères tels que le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le ministère de l'agriculture et de la pêche, le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. À l'échelle académique, près d'une dizaine de conseils régionaux ont signé une convention de développement durable avec les rectorats. D'autres opérations sont lancées au niveau national, en particulier celle conduite en collaboration avec Yann Arthus-Bertrand. Ces différents partenariats visent à encourager les actions éducatives autour de l'EDD dans un objectif de sensibilisation, d'impulsion et d'émergence d'une véritable curiosité scientifique sur ces questions. C'est dans cette perspective que le ministre de l'éducation nationale a lancé l'opération « L'école agit ! Le Grenelle environnement à l'école », qui permet aux établissements volontaires d'élaborer un projet d'éducation au développement durable ouvert sur l'extérieur, en particulier par le biais de

partenariats avec les collectivités territoriales ou avec le monde associatif. Enfin, à la suite du « Grenelle environnement » et afin d'en prolonger les travaux, les différents ministères engagés ont constitué un groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable, présidé par M. Jacques Brégeon, directeur du collège des hautes études de l'environnement et du développement durable.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12987
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7941
Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1655